



LETTRE D'INFORMATION

du groupe des **A**ssociations et **I**nstitutions, de l'**É**conomie **S**ociale et **S**olidaire, et de l'**E**nvironnement du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional du Centre - Val de Loire

Lettre N° **60**

Plénière du 07 avril 2026

Sommaire

Avis du CESER relatif au rapport
« Pacte pour les jeunes en région
Centre-Val de Loire : point d'avancement
et perspectives » **P2**

Avis du CESER relatif à la saisine régionale
sur les emplois culturels et artistiques en
Centre-Val de Loire **P4**

Avis du CESER relatif au rapport « Proxi-
mité et solidarité en matière d'accès aux
soins : une priorité de la Région pour faire
du Centre-Val de Loire un territoire Santé
attractif » **P5**





Les inégalités de la jeunesse

Le groupe AIESSE est en accord avec l'avis du CESER sur le rapport et le soutient pleinement.

Nous souhaitons attirer l'attention sur un point de contexte majeur : l'impact des décisions nationales sur les conditions de vie des jeunes et en particulier ceux que les structures associatives, que nous représentons, accompagnent au quotidien.

Pour n'en citer que quelques exemples :

- Les évolutions récentes du Pass Culture et du Pass'Sport, au-delà de leur dimension financière, envoient aussi un signal : celui de l'importance de l'accès à la culture et au sport dans la construction des jeunes, dans leur ouverture aux autres et dans leur apprentissage de la citoyenneté.
- Pour les plus âgés, la baisse des APL, l'évolution de l'assurance chômage, le conditionnement du RSA et demain, l'allocation de solidarité unifiée : autant de réformes qui fragilisent des parcours déjà précaires et rendent plus difficile encore l'accès à l'autonomie.

Nous voulons aussi attirer l'attention sur une réalité trop souvent sous-estimée : l'anxiété grandissante chez les jeunes.

La pression scolaire, l'incertitude sur l'avenir, les enjeux environnementaux, les difficultés d'accès au logement, à l'emploi, aux soins, ainsi que le sentiment d'isolement nourrissent un mal être profond qui appelle une réponse collective à la hauteur des enjeux.

Ces évolutions ont également un impact direct sur les familles. Lorsqu'un jeune rencontre davantage de difficultés pour accéder à l'autonomie, ce sont souvent les parents qui compensent, soutiennent financièrement et tentent de pallier les manques. Or, toutes les familles ne disposent pas des mêmes ressources, ni des mêmes capacités d'appui, créant de nouvelles inégalités et renforçant la pression sur des foyers déjà fragilisés.

C'est pourquoi, les politiques à destination des jeunes doivent non seulement être pensées du point de vue des jeunes, mais aussi de celui des familles qui les entourent. Dans ce contexte, une question se pose : jusqu'où la Région peut-elle compenser le désengagement de l'État ? Elle agit, et nous le saluons, mais elle ne peut se substituer durablement à la solidarité nationale. Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) peut ici jouer un rôle clé, en permettant de mieux objectiver ces impacts et de renforcer la coordination entre acteurs. Car sans articulation forte entre État et collectivités, les inégalités risquent de s'accroître encore.

Pour lire
l'avis



Intervention de **Alicia MAINFERME** au nom du groupe AIESSE

Rapporteuse : Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

Le groupe vote l'avis à l'unanimité.



Parvenir à une inclusion réelle

Le document présente un grand nombre d'initiatives positives, pour lesquelles le groupe AIESSE remercie la Région. Nous remercions également la Région d'avoir organisé une rencontre lors de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme et souhaitons saluer l'engagement dont elle fait preuve en faveur de leur inclusion et de leur reconnaissance au sein de la société.

Nous souhaitons souligner l'importance des démarches évoqués dans le rapport, notamment l'évocation d'une clause d'impact handicap, à l'image de celle existant pour la jeunesse.

L'intégration d'une véritable clause d'impact handicap constitue, à ce titre, un levier essentiel. Elle permettrait d'évaluer systématiquement les effets des politiques publiques sur les personnes en situation de handicap, et ainsi de mieux anticiper leurs besoins.

Toutefois, au-delà de son principe, une question demeure : cette clause sera-t-elle effectivement appliquée de manière systématique ?

Car pour parvenir à une inclusion réelle, il devient aujourd'hui urgent non seulement d'élargir ces outils, mais aussi d'en faire un réflexe dans l'élaboration de toutes nos politiques publiques.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la tarification sociale appliquée aux mobilités européennes des lycéens, et plus particulièrement sur l'accès des jeunes en situation de handicap à ces dispositifs.

Aujourd'hui, ces mobilités restent encore trop souvent difficiles, notamment en raison du manque de dispositifs réellement adaptés. Il est donc essentiel de lever ces freins pour garantir une égalité d'accès effective.

Parallèlement, il apparaît indispensable d'encourager et de renforcer la formation des accompagnateurs aux différents types de handicap, qu'ils soient visibles ou invisibles, afin d'assurer un encadrement à la fois sécurisé et pleinement inclusif.

S'agissant des services de santé étudiants, le rapport mentionne les soins de premiers secours. Mais qu'en est-il des premiers secours en santé mentale ?

Actuellement, face à un problème de santé, nous pensons spontanément aux soins classiques. Il serait pertinent d'adopter la même logique pour la santé mentale : pouvoir bénéficier, dans un premier temps, de premiers secours en santé mentale, assurés par des personnes formées à l'écoute et à l'orientation, puis, si nécessaire, d'un accompagnement par un psychologue.

Nous serons attentifs aux propositions qui vont dans ce sens au sein du COJ.

Enfin, sur la préparation des compétences de demain, nous constatons que la rubrique dédiée à l'enseignement supérieur et à l'accompagnement des étudiantes et des étudiants ne mentionne pas les jeunes en situation de handicap, ni les modalités de leur accompagnement, qu'il s'agisse de handicaps visibles ou invisibles.

Cette absence interroge, car elle peut traduire un manque de prise en compte des besoins spécifiques de ce public dans les politiques présentées.

Il nous semble donc essentiel d'intégrer pleinement ces enjeux, afin de construire des politiques réellement inclusives et adaptées à tous les publics.

**Pour lire
l'avis**



Intervention de **Aïcha BANIAN**
au nom du groupe AIESSE

Rapporteuse : Laure DAVIOT-BEN MUSTAPHA

Le groupe vote l'avis à l'unanimité.

Les structures de l'ESS, premières employeuses du secteur culturel

Le Groupe AIESSE tient tout d'abord à saluer la qualité et l'exhaustivité du rapport présenté.

Toutefois, le Groupe souhaite rappeler que **l'Économie Sociale et Solidaire représente 14% de l'emploi privé en région, soit environ 95 000 emplois (+ de 73 000 ETP) et insiste sur certains points.**

En région Centre-Val de Loire, l'emploi culturel constitue un pilier structurant de l'économie territoriale. Fort d'environ **15 000 personnes**, il repose largement sur un tissu de structures majoritairement associatives (près de 45 %), et qui s'inscrivent dans les principes de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : non lucrativité, ancrage local, utilité sociale et logique de coopération.

Le rapport l'exprime : la culture et les arts sont des vecteurs essentiels de cohésion sociale, de vitalité démocratique et d'attractivité territoriale. Ils participent à la reconnaissance des droits culturels, à l'émancipation des citoyennes et des citoyens, et à la capacité collective à « faire société », en s'appuyant sur un écosystème riche, maillé entre autres d'initiatives locales, de réseaux associatifs et de dynamiques citoyennes.

Le rapport témoigne de la fragilité structurelle marquée de l'emploi culturel et artistique, notamment associatif, encore plus accentuée par le désengagement progressif de l'Etat et de ses services déconcentrés. Ainsi, plusieurs dispositifs nationaux de soutien aux emplois culturels ont été durcis ou revus à la baisse en ce début d'année (FONPEPS) ; la DRAC Centre-Val de Loire qui joue un rôle clé dans l'Education Artistique et Culturelle et l'emploi culturel en lien avec les structures est l'une des seules à ne pas avoir renouvelé certains dispositifs (« C'est mon Patrimoine », axé sur la découverte de pratiques artistiques et du patrimoine par des habitants de Quartiers Prioritaires, personnes en situation de handicap...). Nous pouvons encore citer la politique nationale autour des tiers-lieux, sabrée lors du dernier vote du PLF (- 90% de budget), alors que plus de 50% d'entre eux, majoritairement associatifs, proposent des activités culturelles et font appel aux artistes de leurs territoires, au plus près des publics...

Nous nous inquiétons aussi, dans un tel contexte économique et politique, du désengagement des collectivités territoriales : alors que plus de 80 % du financement de la culture repose sur elles, la contraction des budgets publics fragilise directement les structures de l'ESS, premières employeuses du secteur culturel. Par exemple en 2026, le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire n'a officiellement pas ouvert de campagne de subvention, une première...

Enfin, sur la préparation des compétences de demain, nous constatons que la rubrique dédiée à l'enseignement supérieur et à l'accompagnement des étudiantes et des étudiants ne mentionne pas les jeunes en situation de handicap, ni les modalités de leur accompagnement, qu'il s'agisse de handicaps visibles ou invisibles.

Cette absence interroge, car elle peut traduire un manque de prise en compte des besoins spécifiques de ce public dans les politiques présentées.

Il nous semble donc essentiel d'intégrer pleinement ces enjeux, afin de construire des politiques réellement inclusives et adaptées à tous les publics.

Dans ce contexte, et malgré un budget 2026 marqué par de fortes contraintes financières, avec un risque d'affaiblissement dans l'émergence et l'accompagnement des projets, la Région qui joue un rôle central dans le développement de l'ESS réaffirme et maintient son engagement au travers d'une Stratégie Régionale (SRESS). Nous tenons à saluer la politique volontariste qu'elle mène, son soutien essentiel et fidèle avec, notamment, le maintien du dispositif Cap'Asso, qui est vital pour de nombreuses petites structures culturelles. Nous tenons également à saluer le travail fait en concertation avec les Lieux Intermédiaires et Indépendants autour de la création de conventions pluriannuelles de financement et de soutien.

**Pour lire
l'avis**



Intervention de **Agathe LORRIOT**,
au nom du groupe AIESSE

Rapporteur : Frédéric MAURIN

Le groupe vote l'avis à l'unanimité.



Le groupe AIESSE salue la Région qui s'empare du sujet de l'accès aux soins, alors même qu'il ne relève pas directement de ses compétences.

Toutefois, à la lecture du document, une question se pose : quelle place concrète est réellement accordée à la santé mentale et aux situations de handicap ?

Dans l'avant-propos, il est indiqué que « le présent rapport aborde la santé dans son acception la plus large, incluant notamment le volet de la santé mentale ». Cette ambition est importante et bienvenue.

Néanmoins, à la lecture du document, une autre question se pose : quelle place concrète est réellement accordée à la santé mentale, à la psychiatrie et aux enjeux liés aux situations de handicap dans une large mesure ?

La santé mentale n'est mentionnée qu'une seule fois, à travers un module de formation. S'agissant du handicap, il est évoqué à propos d'un projet immobilier et de son accessibilité. Ces éléments vont dans le bon sens, et ils sont louables. Cependant, ils restent très succincts au regard des enjeux.

Dès lors, nous pouvons nous interroger : des développements plus approfondis sont-ils prévus dans un prochain rapport, notamment en matière de prévention qui constitue un levier essentiel ? Par ailleurs, le rapport évoque la nécessité de renforcer l'attractivité et la sécurisation des parcours de santé. Nous savons que dans notre système de santé, la psychiatrie demeure encore le parent pauvre de la médecine et peine à attirer la communauté étudiante.

Quelle est la place accordée à la santé mentale ?

Face à ce constat, et dans la mesure de ses compétences, la Région pourrait jouer un rôle déterminant. Aussi nous l'encourageons à renforcer des actions de sensibilisation dès le lycée et à l'université aux métiers de la psychiatrie, du social, du médico-social, afin d'en valoriser l'utilité sociale et humaine.

Une telle démarche pourrait faire la différence dans leur orientation et leur motivation, tout en contribuant à la déstigmatisation de ces métiers. Développer ce type de mesures permettrait de mieux répondre aux besoins de notre territoire, tout en donnant une visibilité accrue à des professions aujourd'hui essentielles.

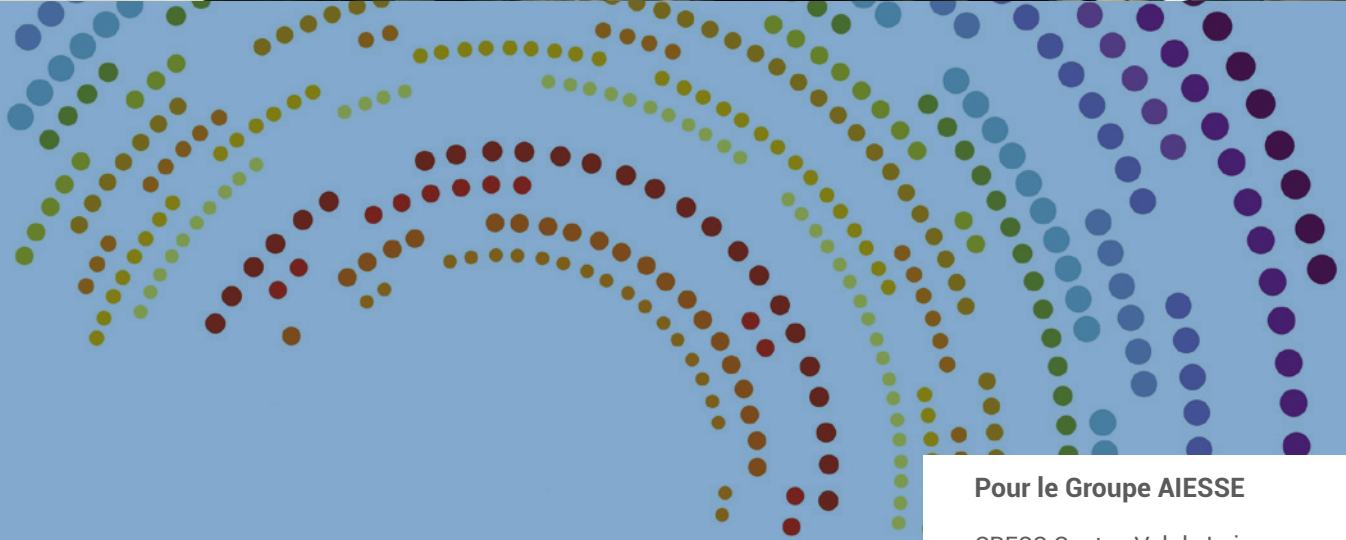
[Pour lire l'avis](#)



Intervention de **Aïcha BANIAN** au nom du groupe AIESSE

Rapporteur : Gilles LORY

Le groupe vote l'avis à l'unanimité.



Pour le Groupe AIESSE

CRESS Centre-Val de Loire
6 ter rue Abbé Pasty
45400 Fleury les Aubrais

Téléphone : 02 38 68 18 90

Messagerie : v.burille@cresscentre.org

Alicia MAINFERME Présidente de la 1^{ère} commission « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Comité Régional Olympique et Sportif (CROS)

Agathe LORRIOT Conseillère, 1^{ère} commission « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS)

Aïcha BANIAN Conseillère, 1^{ère} commission « Qualité de la vie, Solidarités, Egalités », Collectif Handicap du Centre-Val de Loire



CESER Centre-Val de Loire
ceser.regioncentre.fr